

L'ours du secteur de Luz sera équipé d'un radio-émetteur en vue de son suivi il pourrait s'agir du vieux Papillon

Le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées et le préfet des Hautes-Pyrénées communiquent :

« Depuis juin 2001, la présence d'un ours de souche pyrénéenne est régulièrement signalée sur un secteur s'étendant du Hautacam aux environs de Luz-Saint-Sauveur en Hautes-Pyrénées. Cet ours a été responsable de nombreuses attaques sur les troupeaux en 2003 : la mort de 70 animaux (brebis et agneaux.) lui est attribuée et a fait l'objet d'une compensation financière de l'État au titre des dommages d'ours (dans 60 cas, la responsabilité de l'ours est certaine, dans 10 cas la compensation a été attribuée au bénéfice du doute). Cette augmentation des prédatons d'un ours sur des troupeaux domestiques par rapport aux années précédentes a déjà été observée dans le passé. Ce phénomène, auquel les éleveurs sont très sensibles, est amplifié par le fait que, sur le secteur de Luz, où les ours ont disparu depuis plusieurs décennies, les troupeaux ne sont pas gardés.

Des signes de comportements familiers de cet ours avaient été notés en avril 2003. Par mesure de sécurité, l'État avait alors décidé de procéder à son effarouchement. Des tirs à l'aide de balles plastique ont donc été effectués en mai et juin. Depuis, aucune manifestation de ce type n'a été à nouveau observée.

L'équipement télémétrique de l'ours de Luz a été décidé fin mai 2003. Il n'a pu être réalisé en 2003, car la période où les tentatives de capture ont été effectuées était peu propice. L'été comme l'automne sont des saisons à grande disponibilité en nourriture pour l'ours (ovins en pacage libre, présence de faines ou de glands en forêt, ce qui détourne l'ours des appâts utilisés pour l'attirer vers les pièges.

L'autorisation nécessaire a été reconduite conjointement par les ministres en charge de l'agriculture et de l'environnement le 16 février 2004. Depuis le 17 février, les pièges ont à nouveau été tendus chaque fois que les conditions climatiques le permettaient. Une équipe, coordonnée par l'office national de la chasse et de la faune sauvage avec l'appui de partenaires tel que le parc national des Pyrénées, les fédérations des chasseurs et l'office national des forêts, a été présente sur le site jour et nuit.

Attrapé à 23h00 : il pèse 128 kilos

Après 11 mois d'efforts, dans la nuit du 22 au 23 avril 2004, l'ours du secteur de Luz a été attrapé à 23 heures. Il a fini par poser sa patte au milieu du piège, un lacet coulissant de 25 cm de diamètre. Les alarmes se sont déclenchées. L'équipe de terrain, basée non loin de là, est intervenue immédiatement pour l'anesthésier à l'aide d'un fusil hypodermique puis le transporter dans une cage. Les examens de l'animal ont été faits (prélèvement sanguin, analyse d'empreinte, prélèvement de fèces, d'une dent...). L'animal pèse 128 kg. Sa dentition, son poil montrent qu'il s'agit d'un ours âgé, de plus de 20 ans (l'espérance de vie d'un ours se situe entre 20 et 25 ans). L'hypothèse est forte selon laquelle l'ours de Luz pourrait être le vieux mâle Papillon d'origine locale, qui fréquentait auparavant le Béarn. Ses dimensions d'empreinte de pattes correspondent en effet à celles de cet ours. Le vétérinaire de garde a rejoint l'équipe sur place à minuit et demi et a procédé à l'intervention chirurgicale pour placer l'émetteur radio à l'intérieur de l'abdomen de l'animal. L'ours a également été équipé d'un collier émetteur. Il sera relâché dès que son état le permettra et, conformément à l'autorisation de capture, sur le lieu même de cette dernière.

Pendant les 4 jours nécessaires au rétablissement d'un comportement normal de cet animal, il est demandé de ne pas pénétrer dans la zone de capture.

Pendant les 24 heures qui suivent ce relâcher, l'animal est localisé toutes les 4 heures. Au cours des jours qui suivent, une localisation par jour sera effectuée, puis c'est un suivi routinier avec des localisations plus espacées qui se mettra en place (3 localisations par semaine).

Ce suivi par télémétrie ne résoudra pas à lui seul le problème des prédations, La mise en place d'une protection pérenne des troupeaux est pour cela nécessaire. Il pourra contribuer cependant :

- à permettre une protection temporaire des troupeaux notamment par l'intervention des gardiens itinérants de l'équipe technique ours. Ces derniers peuvent apporter leur soutien pour la surveillance nocturne des troupeaux lorsque ceux-ci sont regroupés.
- à être plus efficace pour effectuer un effarouchement avec tir de balles plastiques, opération réalisée dans des circonstances particulières (ours familier...)

La conservation de l'espèce Ours Brun dans le massif pyrénéen relève d'engagements internationaux. Les Pyrénées sont la seule région de France où des ours vivent encore aujourd'hui. L'histoire des Pyrénées est fortement marquée par leur présence, comme elle est marquée par une activité pastorale vigoureusement enracinée.

Tout un dispositif financier et technique est disponible pour soutenir les activités pastorales, l'équipement télémétrique décidé par l'Etat participe de ce dispositif. De la concertation peuvent naître d'autres idées, et la mise en œuvre de nouveaux moyens. Le comité « pastoralisme et gestion de l'espace montagnard » des Hautes-Pyrénées a été réuni à cette fin le 15 mars dernier.

Des images de la capture et du lâcher de l'animal seront disponibles dans les meilleurs délais auprès du service communication de la Préfecture des Hautes-Pyrénées ».